

16 Port-Gentil

Vie des entreprises/Total Gabon/Front social

La justice ordonne l'arrêt de la procédure de licenciement contre les grévistes



Les responsables de la compagnie pétrolière sommés de mettre un terme à la procédure de licenciement contre les salariés grévistes.



Les six salariés de Total Gabon qui étaient menacés de licenciements suite à la grève du 9 juillet dernier retrouvent la quiétude, selon une décision de justice.

Vianney MADZOU
Port-Gentil/Gabon

DANS une décision rendue le 3 août dernier, le juge des référés a déclaré illégale la procédure de licenciement contre six employés ayant pris part à la dernière grève au sein de Total Gabon, avant d'ordonner son arrêt pur et simple. Le différend du collectif de travail au sein de la filiale gabonaise de la compagnie pétrolière française se joue depuis un moment sur le terrain judiciaire. Depuis le début du conflit,

la partie salariale a saisi, à trois reprises, le tribunal de première instance de Port-Gentil pour dénoncer une violation des dispositions du Code du travail par l'employeur. La dernière affaire portée devant le juge des référés pour cessation de troubles, suite à la procédure de licenciement initiée contre six employés pour leur participation à la récente grève, vient donc de livrer son verdict. Après la suspension de ce mouvement déclenché le 9 juillet dernier par l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep), la direction générale de

Total Gabon s'est engagée dans une chasse aux sorcières en adressant des lettres de convocation aux entretiens préalables avant licenciement à six employés. Il leur est reproché "des manœuvres dans le but de porter atteinte à l'exercice de l'industrie", suite à leur participation au mouvement de grève déclenché il y a un mois quasiment. L'employeur considère cela comme une "faute lourde" puisque, selon lui, les manœuvres décriées consistaient à l'arrêt des installations et auraient été faites sans respect des procédures. Elles auraient aussi conduit à une perte

de production de 3300 barils entre le 9 et le 10 juillet 2018. Aussi, évoque-t-il les dispositions des Articles 342, 343, et 344 pour justifier sa décision de licencier les six grévistes. Dans sa requête d'assignation devant le juge des référés, l'Onep relève qu'en initiant une procédure de licenciement de ses employés pour grève illicite, Total Gabon viole les dispositions du Code du travail. Le syndicat rappelle que "ce Code consacre le droit de grève en République gabonaise". Non sans soutenir, par ailleurs, qu'en l'absence d'une décision de

justice déclarant illicite la grève déclenchée le 9 juillet dernier, Total Gabon ne peut s'appuyer sur ce motif pour licencier les employés ayant pris part à ce mouvement. Une argumentation qui a bien fini par convaincre le juge des référés. Lequel considère que "l'émission des lettres de convocation à un entretien préalable au licenciement pour une grève non déclarée illicite constitue un trouble manifestement illégal, né de la violation des dispositions des Articles 342, 343, 344 et 345 du Code du travail". Ainsi, le juge somme-t-il la compagnie pétrolière de

mettre un terme à la procédure de licenciement des employés concernés pour leur participation à la grève déclenchée en son sein par l'Onep. Il ordonne, en outre, "l'exécution provisoire sur minute et avant enregistrement, nonobstant toutes voies de recours", de la décision rendue. La justice ayant fait sauter le verrou qui bloquait les négociations entre les parties, l'on s'attend à ce que ces dernières soient de nouveau convoquées autour d'une table par l'administration pour un règlement définitif du différend qui les oppose. Dans le bon esprit.

Vie des partis politiques/UPG/Installation de la délégation du 1er arrondissement
Ravir le siège au PDG

RAD
Port-Gentil/Gabon

Le fédéral en chef, Georges Moukielou, après avoir installé Séraphin Otimbo dans son fauteuil, a estimé que le "Parti démocratique gabonais, qui gère la circonscription depuis 27 ans, est usé" et que l'heure a sonné pour sa formation politique de prendre le relais.

«C'EST au nom de l'Union du peuple gabonais (UPG), de son défunt président, Pierre Mamboundou, et au mien propre que je vous installe...». La fédération communale de l'UPG, jadis favorable à Mathieu Mboumba Nziengui, semble lui avoir tourné le dos. Georges Moukielou et ses compagnons ont préféré mettre en avant leur ancien leader charismatique, Pierre Mamboundou, à la place de Mathieu Mboumba Nziengui "complètement éteint", en procédant, dimanche dernier à l'esplanade de la case d'écoute du quartier Ngadi, à l'installation de la délégation



Le bureau de la délégation a immortalisé son installation à travers une photo de famille.

Photo : Julie Nguimbi

tion du premier arrondissement. La nouvelle structure a, à sa tête, Séraphin Otimbo. Celui-ci, dans son adresse, a invité les populations de l'arrondissement à intégrer leurs rangs. «Nous sommes sûrs que tous unis, cet arrondissement sera sous notre gestion», a-t-il affirmé. Avant de réaffirmer l'ancrage de l'UPG au sein de l'opposition dite radicale. «Notre parti a certes connu des soubresauts, mais il tient toujours bon et sa lutte pour un Etat de droit continue», a déclaré Séraphin Otimbo.



Seul l'avenir nous situera sur la position exacte des militants de l'UPG de Port-Gentil.

Photo : Julie Nguimbi

«Comme un phénix qui renaît de ses cendres, l'UPG revient de très loin», a



Séraphin Otimbo (chapeau) prenant ses fonctions de premier responsable de la délégation UPG du premier arrondissement.

Photo : Julie Nguimbi

concedé, à son tour, Georges Moukielou. Non sans estimer que "ce parti,

déjà affaibli par le décès de son fondateur, a subi des conflits internes orchestrés par des alpinistes politiques". Heureusement, a-t-il ajouté, que "Dieu veille et renouvelle sans cesse la classe politique, la force de nos militants et prend soin de notre parti". Le nouveau bureau a reçu la mission d'implanter le parti dans le premier arrondissement pour, à l'arrivée, faire élire les candidats de l'Union du peuple gabonais aux prochaines joutes électorales. D'abord les législatives, puis les locales. Une "mission réalisable",

selon l'orateur, dans la mesure où "nos adversaires dans cet arrondissement posent des actes dont le but visé est de tromper la religion politique". D'après lui, "présent à l'Assemblée nationale, au Sénat et à la mairie de cette circonscription arrondissement depuis 27 ans, le PDG est arrivé à l'usure et à sa limite". Pour Georges Moukielou, "lorsqu'on a échoué dans une mission et que la gestion a été jugée catastrophique, il est de bon aloi de passer le témoin à ceux qui ont de l'énergie". Il persiste et signe : «au regard de cette gestion chaotique, il est temps de remettre le témoin à l'UPG qui a un projet à forte inclinaison sociale.» La fédération nouvellement installée propose au premier arrondissement "un contrat de confiance mutuelle et de bonne gouvernance avec les populations". Il importe de signaler qu'auparavant, dans le cadre de l'occupation du terrain, la fédération communale avait déjà installé les délégations des deuxième et quatrième arrondissements.